



Communiqué de presse

12/21

Montreuil, le 4 février 2021

Extension du CTI dans le secteur médico-social, structures rattachées à un Établissement Public de Santé Mission Laforcade : des avancées en dents de scie !

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale enregistre à l'issue de cette troisième réunion que **le gouvernement versera le CTI aux agents des établissements sociaux et médico-sociaux rattachés à un Établissement Public de Santé ou à un EHPAD de la Fonction Publique Hospitalière**. Malgré notre acharnement à demander l'effet rétroactif depuis le 1^{er} septembre, le gouvernement, par la voie de la mission Laforcade, se refuse à l'accorder et ne versera ce CTI qu'à compter du 1^{er} juin 2021.

Pour les agent.e.s de la Fonction Publique Hospitalière exerçant dans des établissements autonomes non rattachés à un établissement public de santé, le gouvernement estime que cela nécessite « des investigations et un temps d'analyse complémentaire. Une réunion sur les conditions d'extension du CTI aux personnels de ces structures sera convoquée avant la fin du 1^{er} semestre 2021. ». Proposition totalement incompréhensible, car lors de la précédente réunion, suite à notre exigence d'un engagement ferme pour l'obtention du CTI dans ces établissements, M. Laforcade a fait une ouverture sur le sujet avec proposition d'une autre réunion spécifique sur l'extension du périmètre du CTI pour les salarié.e.s des établissements autonomes de la FPH, afin de les intégrer par le biais d'une prime ou indemnité transitoire pour le milieu de l'année 2021.

La CGT a été surprise de ne pas retrouver dans le document remis pour la réunion de cette semaine l'engagement annoncé la semaine dernière. Quelle crédibilité accorder à la parole et engagements tenus par la mission, si cela change entre deux réunions ? Les personnels attendent depuis trop longtemps que soit réparée cette injustice, il est temps que le gouvernement prenne en compte leur demande.

Une prochaine réunion est déjà prévue le mardi 9 février 2021, La CGT continuera à demander un engagement clair et ferme pour que tous les professionnel.l.e.s de la Fonction Publique Hospitalière bénéficient du CTI, il en va de la défense du statut et du respect du principe d'égalité de traitement pour toutes et tous.